

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 95-005 du 18 Août 1995

portant autorisation de ratification
de l'Accord instituant l'Organisation
Mondiale du Commerce (OMC).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté.

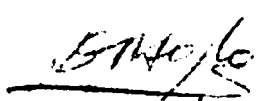
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont
la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la
République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord
instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).


Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 18 Août 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-


le Ministre d'Etat Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale


Désiré VIEYRA.-

le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,


Edgar Yves MONNOU.-

le Ministre chargé des Rela-
tions avec les Institutions,
Porte-Parole du Gouvernement,


Théodore HOLO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 ME-DN 4 MRI-PPG 4
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP--DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-FASJEP-ENA 3 JO 1.-